



N° _____/PR/ RPPR-CAB

COMPTE RENDU N°32 REUNION DU CABINET DU 19 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf octobre à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes (RPPR), a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

L'ordre du jour de la réunion amendé par le RPPR comportait les points ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 13 octobre 2022.
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 13 octobre 2022.
3. Préparation des prochaines visites d'évaluation des programmes et projets (session d'évaluation d'octobre 2022).



4. Examen de la méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026.
5. Point des décisions des réunions antérieures non encore exécutées.
6. Divers.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 13 octobre 2022.

Le compte rendu de la réunion du cabinet du 13 octobre 2022 a été adopté moyennant plusieurs amendements de fond et de forme du RPPR.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 13 octobre 2022

A l'invitation du RPPR, le directeur du cabinet a présenté le point de l'exécution des décisions de la réunion du 13 octobre 2022.

A. Rappel des décisions

A.1. Coordonner la mise en forme finale des projets de tableaux de bord des chargés d'études.

A.2. Faire signer les comptes rendus de réunion du cabinet par le directeur du cabinet et le secrétaire de séance. Reprendre la dernière page des comptes rendus des réunions antérieures, en exécution de la même décision.

A.3. Préparer les missions d'évaluation sur le terrain en définissant les besoins matériels, financiers et humains qui s'y attachent.

A.4. Relire la loi de finances rectificative pour s'assurer qu'il n'y a pas de projets oubliés dans l'inventaire réalisé.

A.5. Finaliser l'installation du système de visio-conférence. S'assurer de la mise à la disposition d'un ordinateur portable au secrétaire permanent de la Task-Force.

A.6. Poursuivre l'élaboration de la méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026.

A.7. Répertorier systématiquement les décisions du cabinet non encore exécutées et en rendre compte à chaque réunion avec des propositions d'action.

B. Exécution des décisions

B.1. Les projets de tableaux de bord remis en forme par deux (2) des quatre (4) chargés d'études ont été soumis au directeur du cabinet.

B.2. Les comptes rendus de réunion sont désormais revêtus des signatures du directeur du cabinet et du secrétaire de séance après leur adoption et avant archivage. Les comptes rendus des réunions antérieures ont été repris conformément à l'instruction du RPPR.

B.3. Un point relatif à la préparation des missions d'évaluation sur le terrain est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de ce 19 octobre 2022. Il comporte la définition des moyens matériels, financiers et humains requis pour l'évaluation.

B.4. Une première relecture de la loi des finances rectificative n'a pas révélé de projets oubliés. Il y a tout de même lieu de reprendre l'exercice pour en être totalement sûr.

B.5. L'installation du système de visio-conférence a été réalisée. Le système est désormais fonctionnel.

B.6. Le document portant sur la méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026 a été élaboré. Il est soumis à l'examen de la réunion du cabinet de ce jour 19 octobre 2022.

B.7. Cette instruction est désormais prise en compte.



3. Préparation des prochaines visites d'évaluation des programmes et projets.

Le RPPR a accordé la parole au conseiller aux programmes et politiques économiques pour présenter les résultats du travail du groupe chargé de proposer les modalités de cette préparation.

Le conseiller a basé son intervention sur trois documents :

- une matrice d'évaluation des besoins matériels, financiers et humains requis pour la réalisation de la mission d'évaluation sur le terrain ;
- une liste des programmes et projets à suivre et à évaluer ;
- une répartition des programmes et projets par département territorial et par localité.

La présentation du conseiller a donné lieu à des échanges. Le RPPR a fait observer pour conclure que le travail présenté était fouillé, détaillé et bien rendu.

Il a donné des nouvelles instructions qui peuvent être résumées ainsi qu'il suit.

- **Traiter les programmes et projets à suivre et à évaluer, par ministère.**

Le document qui en résultera sera transmis au gouvernement pour l'informer de l'objet du travail et de la démarche arrêtés par le cabinet du RPPR.

- **Maintenir le regroupement des programmes et projets par département territorial et par localité.**

Le regroupement des programmes et projets par département territorial et par localité permet de planifier une bonne répartition des acteurs de l'évaluation sur le terrain et une affectation conséquente des moyens matériels et financiers.

Le RPPR a relevé que la liste des programmes et projets de Brazzaville est longue et ne facilite pas la lecture. Il conviendrait d'envisager de la restructurer, par exemple, en regroupant les programmes et projets par nature.

- **Reprendre le calcul du coût prévisionnel des visites de terrain.**

Le RPPR a donné des instructions de sorte à reconsidérer les coûts estimatifs figurant dans la matrice, en y ajoutant, le cas échéant, les coûts afférents aux nouveaux programmes et projets à suivre et à évaluer. Le document des coûts prévisionnels devra être présenté conformément à la nomenclature des dépenses de l'Etat en vigueur.

Le RPPR a demandé que le document corrigé soit prêt à la fin de la semaine courante. Cela permettra d'engager dans un bref délai la démarche d'obtention des fonds, en vue de la réalisation des missions de terrain au mois de novembre. Ces missions devraient être achevées au début du mois de décembre. La remise du rapport d'évaluation au Président de la République devrait se faire au cours de la première quinzaine de janvier 2023.

Le RPPR a également demandé d'entamer, dès à présent, les démarches en vue de bénéficier des compétences extérieures requises pour des évaluations à caractère technique et spécialisé.

4. Examen de la méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026

A l'invitation du RPPR, le conseiller à la planification et à la prospective a pris la parole pour présenter la note élaborée sur la méthodologie d'évaluation du PND.

L'exposé du conseiller a été suivi de quelques commentaires sur la pertinence de la démarche proposée.

Au terme de ces échanges, le RPPR a repris la parole pour mieux fixer l'attention de tous sur les attentes en matière d'élaboration de la méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026.

Il a rappelé qu'en matière de suivi-évaluation des programmes et projets, nous avons préalablement défini une méthode de travail. Nous avons dressé la liste des programmes et projets à suivre et à évaluer et indiqué notre mode opératoire assorti des instruments que nous avons élaborés, notamment la fiche standard de suivi-évaluation, la feuille de route et les tableaux de bord.



Il s'agit de faire le même exercice pour l'évaluation du PND 2022-2026. Nous avons déjà opté pour que cette évaluation porte entre autres, sur l'organisation du pilotage et de l'exécution du PND, sur les conditions et le niveau de vie des populations ainsi que sur l'environnement des populations, à la suite de la mise en œuvre du PND.

Il faut à présent déterminer comment va -t-on procéder pour évaluer les trois (3) aspects mis en exergue.

5. Point des décisions des réunions antérieures non encore exécutées.

Le RPPR a fait observer que la note portant sur ce point n'est pas conforme aux instructions qu'il avait données. Il a reprecisé ses instructions ainsi qu'il suit.

- (i) Reprendre la lecture de tous les comptes rendus et mentionner toutes les décisions arrêtées en rappelant les dates auxquelles elles l'ont été.
- (ii) Mettre d'un côté les décisions entièrement exécutées et de l'autre celles partiellement ou pas du tout exécutées.
- (iii) Ressortir les causes de l'exécution partielle ou de la non-exécution de certaines décisions.
- (iv) Se prononcer sur la suite à réserver aux décisions partiellement ou pas du tout exécutées.
- (v) Faire, le cas échéant, des propositions pour exécuter complètement les décisions qui peuvent encore l'être.

6. Divers

Le RPPR a requis des nouvelles de la prochaine mission d'évaluation sur le terrain, des projets financés par la BADEA, par une délégation de cette institution.

Le conseiller à la planification et à la prospective a indiqué n'avoir pas eu de nouvelles récentes du représentant local de la BADEA.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 14heures 30 minutes.

Fait à Brazzaville, le 19 octobre 2022

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

